



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 72417

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le problème de la représentation des retraités au sein de structures de consultation, de gestion et de décision de notre pays. Le nombre de retraités s'accroît du seul fait de l'allongement de la durée moyenne de vie. On compte aujourd'hui 10 personnes d'âge actif (vingt à cinquante-neuf ans) pour 4 personnes de plus de soixante ans ; en 2020, ce sera 10 pour 5, et en 2040, 10 pour 7. En dehors des conclusions qu'il faudra tirer de cette donnée démographique sur le plan du financement des régimes de retraites, la part croissante du nombre des retraités dans notre société doit conduire à reconsidérer leur représentativité dans les instances où sont débattus les grands thèmes de société. Citoyens, consommateurs, référents de la vie familiale et acteurs de premier plan de la vie associative, les retraités n'ont ni la place, ni le rôle qu'ils méritent dans certaines instances comme le Conseil économique et social et les conseils d'administration des caisses nationales d'assurance vieillesse et maladie, lorsqu'ils n'en sont pas exclus par discrimination d'âge. Il lui demande si le Gouvernement est prêt à prendre les mesures nécessaires pour assurer la représentation des retraités en tant que tels dans ces instances, et associer ainsi une catégorie de Français, qui représente d'ores et déjà plus de 20 % de la population, aux réflexions et décisions, en proportion de leur poids économique, démographique et social.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72417

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 février 2002, page 508